

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 9 juin 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021**

**2021 DAC 505** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Liliane Klein-Lieber au 8 square Moncey à Paris 9e

**Madame Laurence PATRICE, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Liliane Klein-Lieber au 8, square Moncey à Paris 9e ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du 17 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Liliane Klein-Lieber au 8, square Moncey à Paris 9e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Ici vécut de 1971 à 2020 Liliane Klein-Lieber dite Luciole 1924-2020 Résistante et sauveteuse d'enfants au sein du réseau clandestin La Sixième Militante pour la dignité des personnes cofondatrice de la Coopération féminine et du Centre national du Volontariat Combattante de la mémoire présidente des Anciens Enfants Cachés. »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 800 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2021 et suivants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**